



Pièces à fournir

Certificat de Qualification Professionnelle « Moniteur Tir Sportif »

A renvoyer uniquement par mail à cqp@fftir.org



À l'entrée en formation, le candidat au CQP « Moniteur de Tir sportif » doit fournir impérativement les pièces suivantes :

- Copie de la carte d'identité, et avoir dix-huit ans le jour de l'inscription,
- Copie de la licence en cours de validité,
- Copie d'une attestation de premiers secours (PSC1) ou d'une autre qualification admise en équivalence (AFPS, BNS...),
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du Tir sportif de moins-de trois mois,
- Copie du Carnet de tir en cours de validité ou attestation d'assiduité signée du président de club.,